

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 26 avril 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-677 concernant la garde de poules pondeuses en milieu urbain.

Ce règlement a pour objet d'implanter un projet pilote permettant la garde de poules pondeuses en milieu urbain.

Il prévoit également les normes applicables en la matière, notamment les conditions d'obtention du permis, les conditions de garde ainsi que les dispositions pénales en cas de non-respect.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 10 mai 2021

Me Chantal Doucet
Greffière